

ACÉRICULTURE

Les normes californiennes sur le plomb posent problème



PIERRE-YVON BÉGIN

pybegin@laterre.ca
@PierreYvonBgin

Les acériculteurs sont sur le qui-vive. Ils craignent de ne pouvoir respecter l'échéancier qui va quasiment proscrire la présence de plomb dans le sirop d'érable.

Rappelons que dans moins d'un an, tous les producteurs acéricoles devront se conformer aux normes californiennes sur le plomb. Celles-ci, qui sont les plus sévères au monde, limitent la teneur en plomb à un maximum de 11 parties par milliard (ppb).

Pour bien mesurer la difficulté de se conformer à cette norme, notons que le Canada limite cette teneur maximale à 500 ppb. Producteurs et transformateurs du Québec ont voulu faire mieux en fixant cette limite à 250 ppb, proportion qui est aujourd'hui en vigueur selon la convention de mise en marché. De façon naturelle, le sirop d'érable peut aussi contenir du plomb.

Producteurs et transformateurs ont ainsi confié au Centre ACER, un groupe

de recherche sur le sirop d'érable, la mission d'identifier les pièces d'équipement pouvant être source de plomb. Lors de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, en novembre, les responsables de l'étude ont dévoilé le résultat de leurs travaux.

Le constat des chercheurs est lapidaire. S'ils sont parvenus à identifier les pièces d'équipement pouvant contenir du plomb, ils ne peuvent se prononcer formellement. Outre la concentration du plomb dans ces pièces, la résistance à la corrosion doit également être prise en compte. Or, cette résistance est toujours inconnue.

« Sans les tests de corrosion, on ne peut statuer », a indiqué à *La Terre* le responsable du comité d'étude, Martin Pelletier. Celui-ci précise que la teneur en plomb en fonction de la résistance à la corrosion ne doit pas dépasser 8 %. Il recommande ainsi aux producteurs de réclamer les tests de corrosion auprès de leur équipementier.

« Il y a une volonté de l'industrie de se conformer à la norme californienne et même de la dépasser pour le grade ali-



Yves Bois et Martin Pelletier, du Centre ACER, ont dévoilé le guide produit afin d'aider les acériculteurs à respecter la norme californienne.

mentaire », ajoute le directeur du Centre ACER, Yves Bois. Celui-ci exhorte aussi les acériculteurs à la prudence quant au recouvrement des soudures à l'aide de résines époxy. Déconseillé par l'industrie, ce produit doit être de grade alimentaire s'il est en contact prolongé avec les aliments. Dans le cas d'un bassin, le remplacement serait même préférable.

Les délégués à l'AGA ont notamment voté une résolution pressant les

équipementiers d'effectuer les tests de corrosion dans les plus brefs délais et de fournir des certificats de conformité. Ils demandent aussi à Québec de créer un programme d'aide financière pour faciliter le remplacement d'équipement. On craint que des petits producteurs n'abandonnent tout simplement la production, faute de pouvoir rentabiliser l'investissement requis. ■

BIOMASSE

Un fonds de 20 M\$ pour financer des projets de biomasse

MARTIN MÉNARD

mmenard@laterre.ca

Le développement du chauffage à la biomasse peut compter sur un appui de taille : un fonds de 20 M\$ créé à parts égales par Fondation, un fonds de travailleurs, et Investissement Québec. Déjà, sept projets ont été financés.

« On veut bâtir une masse critique de projets pour partir la roue avec ce type d'énergie, explique Claire Bisson, chef adjointe à l'investissement chez Fondation. La biomasse est un bel outil pour créer des emplois en région, développer des expertises locales et lutter contre le réchauffement climatique. »

Serres, poulaillers et porcheries

Le Fonds Biomasse Énergie finance deux types de projets : la conversion des systèmes de chauffage à la biomasse et la production ainsi que la mise en marché de la biomasse forestière.



Le développement de la filière biomasse représente des investissements dits « responsables » pour Fondation, un fonds créé à l'initiative de la CSN.

Près de 25 serristes se sont dits intéressés par une éventuelle conversion à la biomasse telle que proposée par Claire Bisson et son équipe. « Certains joueurs majeurs de la production en serre sont déjà passés à la biomasse. On regarde le potentiel de conversion pour les entreprises de petite et moyenne taille. Chez certaines, la biomasse permettrait

d'étendre la période de production. Elles pourraient répondre plus longtemps à la demande de produits locaux tout en diminuant leur empreinte carbone », indique Mme Bisson. Le chauffage des poulaillers et des maternités porcines représente aussi des projets intéressants à financer.

Du capital patient

Le Fonds peut financer un projet de conversion à 100 %, incluant les frais d'analyse de faisabilité. Le remboursement du prêt est toutefois particulier. Les entreprises n'ont pas de mensualités prédéterminées, comme c'est le cas avec un prêt standard. « Elles nous remboursent selon les économies qu'elles retirent de la conversion à la biomasse. Si les économies sont moins élevées en raison du prix de l'énergie, les paiements diminuent. Nous offrons ce qu'on appelle du capital patient », explique Mme Bisson.

Elle ajoute que le Fonds ne donne pas seulement accès à du financement, mais aussi à un réseau d'intervenants spécialisés dans la filière de la biomasse. ■

➔ Que pensez-vous de l'importance de développer la filière de la biomasse au Québec?

tcn@laterre.ca

La Terre
DE CHEZ NOUS

Pour nous suivre :
laterre.ca
f @laterreca

Directeur Charles Couture • Directeur des ventes Pierre Leroux • Rédacteur en chef Serge Labrosse • Directrice de production Brigit Bujnowski • Chef comptable Vincent Bélanger-Marceau • Ventes Sylvain Joubert, Daniel Lamoureux, Marc Mancini • Chefs de pupitre Richelle Fortin, Julie Desbiens • Chef de contenu numérique Vincent Cauchy • Graphiste principale Judith Boivin-Robert • Impression Imprimerie Québecor Média (2015) inc. • Distribution en kiosque Messageries Dynamiques • Abonnement Postes Canada • Numéro général 1 800 528-3773 • Rédaction 450 679-8483, poste 7270, tcn@laterre.ca • Publicité 450 679-8483, poste 7712, pub@laterre.ca • Abonnements et petites annonces 1 877 679-7809, abonnement@laterre.ca • Éditeur L'Union des producteurs agricoles, 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9 • Abonnement partout au Canada, 1 an : 65,54 \$, 2 ans : 104,63 \$, 3 ans : 136,82 \$, paiement par chèque ou mandat à l'ordre de La Terre de chez nous •

Dépôts légaux : Bibliothèque nationale du Québec - 1992 Bibliothèque nationale du Canada ISSN 0040-3830 La Terre de chez nous, ISSN 0040-3830 (imprimé), ISSN 2369-7660 (en ligne). Convention de la poste publication n° 40069165; n° d'enregistrement 07665. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au Service des publications, 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9. Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien.



Patrimoine canadien

Canada

